

Boisbriand, le 9 octobre 2020

L'Honorable Patty Hajdu  
Ministre de la Santé du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0A6

---

Objet : Une contribution stratégique du privé en santé, surtout pendant la pandémie

---

Madame la Ministre,

Le CEPSEM est un regroupement de chefs d'entreprise et d'OBNL œuvrant dans le secteur privé de la santé et du mieux-être. Ces organisations collaborent à part entière et sur une base quotidienne avec les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec. Compte tenu de notre mandat, vous comprendrez que les questions soulevées à la Chambre des communes et dans les médias ces derniers jours, à l'égard du rôle des laboratoires privés dans le dépistage de la COVID-19, nous interpellent au plus haut point. Certaines perceptions ou mythes véhiculés méritent d'être nuancés.

### **Des services essentiels financés par le public, mais qui peuvent aussi être dispensés par le privé**

Dans le cadre de cette pandémie, la contribution du privé en santé s'est révélée essentielle. Pour faire face à cette crise, le gouvernement a fait appel à de nombreuses entreprises ou organismes pour qu'ils offrent à la population des services de santé ou des équipements médicaux. Cette prestation de services, à la demande du gouvernement ou en complément à ce qui est offert dans le réseau public, ne contrevient nullement aux principes de la Loi canadienne sur la santé. Au contraire, ceux-ci contribuent à améliorer l'accès aux soins de santé et à la protection des clientèles vulnérables.

Dans ce cadre, et de manière globale, nous considérons que les laboratoires privés sont un complément à la livraison de services à la population. À l'heure actuelle, certains de nos membres qui œuvrent dans les services de laboratoires offrent des services de dépistage de la COVID-19 pour désengorger le réseau public qui peine à répondre à la demande, et ce, à un prix avantageux. D'autre part, ils desservent des clientèles spécifiques, c'est-à-dire, celles qui ne correspondent pas aux critères prioritaires d'un service dit essentiel. Ces derniers doivent alors déboursier un montant pour obtenir leurs résultats.

Les individus qui se voient charger des frais pour le service sont ceux qui considèrent les temps d'attente trop long, ceux qui ont planifié des voyages, ou encore des entreprises qui veulent faire subir un test à des employés qui ont voyagé avant leur retour auprès de leurs collègues. Dans ces trois cas, il s'agit d'une décision individuelle ou d'entreprise et le test n'est nullement essentiel, au sens habituellement utilisé.

### **Un meilleur accès aux services de santé grâce à l'apport du privé**

Les exemples sont nombreux du recours de l'État aux entreprises ou aux organismes afin d'accroître l'accès aux soins et aux services de santé. Par exemple, le Québec a conclu différentes ententes avec les opérateurs de centres d'hébergement pour aînés afin de répondre à la demande grandissante chez la population âgée. Des normes et des critères de qualité leur sont alors imposés par la province, mais l'opération est réalisée par un entrepreneur ou un OSBL.

Au niveau de la chirurgie, l'équivalent est aussi vrai. Pour désengorger la liste des personnes en attente d'une opération, des ententes sont conclues avec les Centres médicaux spécialisés qui deviennent, en quelque sorte, des salles d'opération additionnelles pour les établissements.

Les partenariats entre le secteur privé et le public sont nombreux et nous pourrions vous en citer plusieurs. Nous aimerions donc vous inciter à la prudence et ne pas céder à la pression de condamner le privé en santé, car sans l'apport du privé, des pans complets de notre système s'effondreraient et le réseau public ne suffirait pas à la demande.

### **Une capacité à innover et à créer de la valeur**

Nous croyons aussi que le secteur privé doit être reconnu comme un partenaire créateur de valeur, grâce à sa capacité d'innover, d'investir, et de gérer avec efficacité les services offerts, conformément à des pratiques reconnues sur le plan de l'éthique et la déontologie. C'est toujours dans cette optique que nos membres développent leurs offres de services.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution économique de ces entreprises qui investissent dans des technologies de pointe et qui créent des centaines d'emplois de qualité.

Vous offrant notre entière collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Luc Lepage  
Président Directeur général  
Conseil des entreprises privées en santé et mieux-être

cc. Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux  
Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation